



LYCÉE

UN AUTRE LYCÉE EST POSSIBLE !

Les réformes du lycée, du bac et de l'accès au supérieur n'ont pas disparu avec le départ du ministre Blanquer mais **toutes les failles de la nouvelle organisation** du système éclatent au grand jour.

Le nouveau ministre les reconnaît comme « perfectibles » et c'est déjà un aveu d'échec. Les discours présidentielles n'en finissent pourtant pas de s'extasier sur les bienfaits d'une supposée plus grande liberté de choix, et sur une orientation plus éclairée, le tout facilitant l'accès à l'enseignement supérieur. Comment pourrait-on se satisfaire de ce nouvel ordre éducatif qui renvoie à l'individu et au local la responsabilité de la réussite comme de l'échec ? Moins d'enseignants, moins d'enseignements, de plus en plus de jeunes perdus dans les méandres de la sélection de Parcoursup, est-ce cela l'avenir du lycée ?

En finir avec le chantier permanent

Depuis 2018, l'organisation du lycée comme celle du baccalauréat ont subi une bonne vingtaine de modifications de leur architecture, et c'est sans compter les aménagements liés au Covid. À ce jour, ces réformes n'ont d'ailleurs jamais été complètement mises en œuvre. La rentrée 2022 marque donc une étape, celle des ultimes (?) changements de l'offre de formation. Ce sera aussi la première année de l'application du calendrier du bac avec des épreuves de spécialités prévues mi-mars. Dans les décomptes de ce chantier permanent s'annonce maintenant la liquidation de l'enseignement professionnel que l'actuel gouvernement veut soumettre aux entreprises, revenant au passage sur cinquante ans de développement de la formation professionnelle publique sous statut scolaire. Personne ne pourra sortir indemne de ces années avec une éducation nationale affaiblie, des personnels épuisés, et un enseignement public livré désarmé aux logiques d'un marché éducatif prospère qui fait la part belle au privé.

Reconstruire un lycée diversifié avec un baccalauréat national

Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'objectif de cette culture commune est de donner à la jeunesse les moyens de connaître la société dans laquelle nous vivons et les moyens de la faire évoluer. La culture commune au lycée doit permettre aux adolescent-es d'acquérir une éducation démocratique, ce qui suppose de rompre avec le discours vertical et autoritaire de l'institution. **Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes.** Des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Des séries, rénovées et diversifiées, sans hiérarchisation avec une offre d'options large et financée, doivent impérativement faire disparaître le chaos d'un lycée soi-disant à la carte dans lequel les dernières réformes nous ont plongés. Il faut en finir avec un contrôle continu qui dégrade les conditions d'apprentissage et la relation pédagogique, et une évaluation permanente dont l'objectif consiste avant tout à mettre au pas une profession au détriment de la qualité des enseignements.

À la fois ultime étape de la validation des acquis et clé de l'accès à l'enseignement supérieur, comme diplôme national et premier grade universitaire, le baccalauréat doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Le 20 janvier prochain, le SNES-FSU organise un colloque sur ce que devrait être le lycée, le tout inscrit dans un cadre de réflexion plus globale sur la place de l'enseignement secondaire dans un système éducatif profondément bouleversé par les réformes de ces dernières années. Il faut liquider l'héritage Blanquer ! Mais comment ? Cela suppose de penser une autre organisation des enseignements, d'autres contenus et une autre manière d'évaluer les apprentissages. C'est un enjeu fort en matière de lutte contre les inégalités sociales et genrées. Lycée à la carte, bac au contrôle continu, sélection à l'entrée à l'université... L'ensemble de ces choix politiques ont fait la preuve de leurs méfaits. **Avec toute la profession, charge au SNES-FSU de montrer qu'un autre lycée est possible !**

LES ILLUSIONS DU « LIBRE CHOIX »

Les réformes du lycée, du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur ont **au moins le mérite de la cohérence. Mais il s'agit d'une cohérence libérale**, puisqu'elles reposent toutes sur l'idéologie du libre choix au sein du système scolaire.

Favoriser... les plus favorisés !

« Libéré » du « carcan » des séries, l'élève construirait donc son propre parcours individuel en combinant « librement » plusieurs spécialités, tel un (libre) entrepreneur de sa scolarité.

Difficile pourtant d'ignorer aujourd'hui toutes les limites de ce discours. Limites factuelles d'abord : derrière la diversification spectaculaire des parcours, chaque lycée ne propose pas toutes les spécialisations et surtout une toute petite proportion des combinaisons de spécialités regroupe à elle seule une très grande majorité des élèves, et ces combinaisons sont en réalité très proches des différentes modalités des séries préexistantes. Limites politiques surtout : de manière logique, la plus grande « liberté » débouche au moins sur un maintien, probablement sur une hausse des inégalités sociales de scolarité au lycée général. Des inégalités territoriales, car tous les établissements n'offrent pas le même nombre de spécialités, donc de combinaisons possibles. Des inégalités selon l'origine sociale des élèves : les lycéennes et lycéens issus des milieux

très favorisés concentrent massivement leurs choix sur un tout petit nombre de combinaisons, dont ils pressentent qu'elles seront les plus « rentables » scolairement, pendant que les élèves de milieux défavorisés « jouent le jeu » de l'originalité des combinaisons... au risque que Parcoursup leur fasse comprendre, bien trop tard, que ces dernières ne sont pas toutes pertinentes !

Le lycée Blanquer est, de ce point de vue, un lycée aux logiques implicites, fait pour bénéficier aux « initiés ». Certaines de ces tendances étaient certes présentes dans le cadre des séries générales : mais alors, à quoi sert cette réforme qui ne règle pas les problèmes, voire qui les aggrave... si ce n'est à permettre à celles et ceux qui sont « bien nés » de tirer leur épingle du jeu dans le « libre jeu de la concurrence » scolaire ?



Un lycée de plus en plus inégalitaire

Le lycée Blanquer a aggravé les inégalités et renforcé les biais sociaux et de genre, et cela concerne toutes les matières. En 2019, 75,7 % des élèves d'origine sociale très favorisée ont choisi les mathématiques contre 61,9 % des élèves défavorisés. 24,5 % des élèves d'origine très favorisée ont choisi LLCE contre 32,2 % des élèves de milieu défavorisé.

Les garçons représentent 44 % des élèves de Terminale générale, mais seulement 16 % de ceux qui prennent la doublette Humanités littérature et philosophie (HLP)/SES. À la rentrée 2019, 61,4 % des filles avaient pris la spécialité Mathématiques, en Première et 51,3 % d'entre elles l'abandonnaient l'année suivante en Terminale, contre 22,1 % des garçons (soit deux fois moins !), ce que ne compense pas le repli sur l'option Maths complémentaires.

Les inégalités en fonction du genre se creusent, avec ici un indéniable retour en arrière après vingt années de progrès : le lycée renforce les stéréotypes de genre, en détournant les filles des études scientifiques, et en incitant les garçons à ne pas étudier les domaines littéraires ou philosophiques.

Les maths, stigmates de l'échec d'une réforme

La nouvelle organisation du lycée a donné une place annexe aux mathématiques, en les limitant aux enseignements de spécialité ou optionnels. Mais la logique Blanquer a renforcé la dichotomie entre un « bac avec des maths » et les « bacs sans maths », notamment dans ParcoursSup.

L'option Mathématiques de Première, arrimée à l'enseignement scientifique, ne manquera pas de reproduire les effets déjà constatés avec l'option Maths complémentaires de Terminale. Le risque est grand d'en faire une option de repli pour les plus défavorisés scolairement et socialement, voire une sorte de filière « mathématiques pour les filles » qui ne dit pas son nom... Sans parler du piège que cela représentera pour des élèves qui la choisiront en imaginant remplacer ainsi la spécialité Maths dès la Première, alors que ni son contenu ni son volume de 1h30, ne le leur permettra.

Le SNES-FSU exige que tous les élèves bénéficient d'un enseignement de mathématiques jusqu'au terme de leur scolarité. Il faut une autre réforme du lycée qui prépare chacune et chacun à la formation supérieure de son choix dans les meilleures conditions possibles.

LE « CHOC » DE COMPLEXIFICA

« Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? », a du se demander J.-M. Blanquer en planchant sur « son » bac, atomisé et profondément inégalitaire.

Le changement des coefficients pour le nouveau bac est un vrai casse-tête pour tous. Ainsi, si le total est officiellement sur 100, il faut par exemple ajouter un coefficient 2 pour l'option si l'élève en suit une.

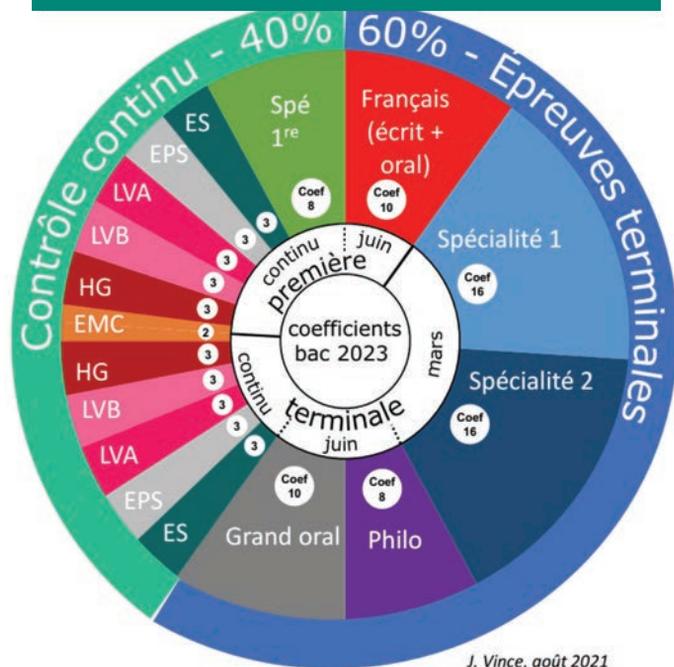
Les « spés »... et le reste !

Les deux enseignements de spécialité pèsent à eux seuls 42 % du bac général et 46 % du bac technologique (coefficient 16 affecté aux deux épreuves de spécialité

et coefficient 10 ou 14 pour le Grand oral sur lesquels il est censé s'appuyer). Si on ajoute à cela les 10 % du français et de la philosophie, on en conclut qu'il suffit de quatre disciplines pour atteindre 60 % du bac. Tout le reste est atomisé dans un contrôle continu soumis aux pressions multiples qui s'exercent localement.

Le SNES-FSU revendique un bac fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, le tout regroupé en fin d'année scolaire.

Coefficient — voie générale — bac 2023



J. Vince, août 2021

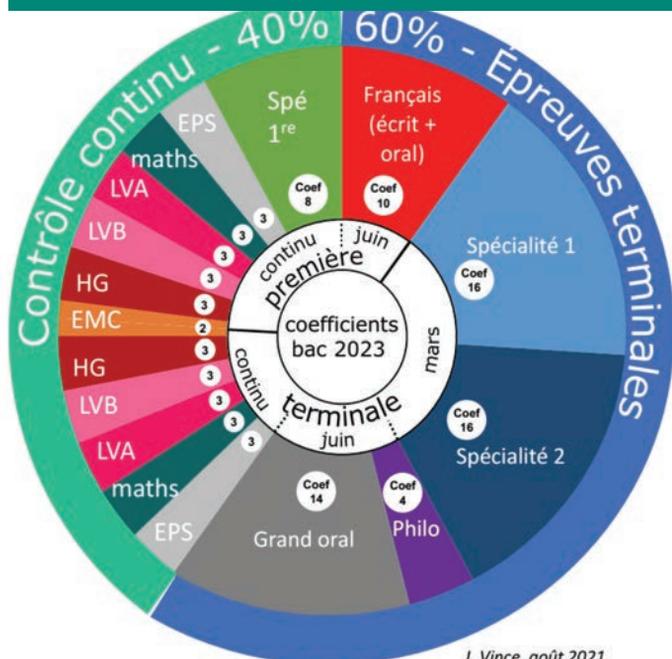
Sources : [note de service du 28/07/2021](#)

Exiger la fin des certifications (LV, PIX...)

Depuis de nombreuses années, le ministère tente d'imposer l'idée de certifications de langues vivantes comme nécessaires aux qualifications des jeunes de lycée. Le Conseil d'État vient d'annuler le décret du 3 avril 2020 et une grande partie de l'arrêté du même jour, qui faisait obligation aux étudiants de BTS, DUT et de licence de passer une certification de langue anglaise auprès d'un organisme extérieur. Selon le Code de l'éducation, la délivrance des diplômes nationaux ne peut en effet dépendre que des résultats du contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur accrédités par l'État. En tout état de cause, le SNES-FSU continuera d'exiger la suppression de toutes les certifications qui affaiblissent les diplômes nationaux et accélèrent la privatisation de l'Éducation nationale.

Les attestations de langues vivantes en Terminale seront aussi désormais générées automatiquement via le livret scolaire, sans évaluation autres que celles ayant eu lieu dans l'année. C'est le travail pour la préparation du bac qui désormais fera foi. Une charge de travail en moins pour les collègues de LV !

Coefficient — voie technologique — bac 2023



J. Vince, août 2021

Sources : [note de service du 28/07/2021](#)

ENSEIGNEMENT ET ÉVALUATION

L'évaluationnrite est certainement une des maladies les plus graves que connaît le lycée depuis la mise en œuvre des réformes Blanquer.

L'année passée, et tout particulièrement la session 2022 du bac, ont fait la démonstration de l'impasse dans laquelle le contrôle continu enferme élèves comme enseignants.

En finir avec l'évaluation permanente

Entrave aux apprentissages, frein à la liberté pédagogique, le renvoi au local d'évaluations certificatives pèse à la fois sur la qualité du diplôme et sur celle des enseignements. Si le projet local d'évaluation (PLE) vise à donner l'apparence d'une égalité de traitement devant l'examen, à l'heure où les équipes seront enjointes d'en rediscuter les termes, il ne faut pas hésiter à rappeler la vanité d'un tel dispositif qui ne peut rivaliser avec l'organisation d'épreuves finales avec jury anonyme, mixage des copies de tous les lycées, et sujet national. Cela renforce d'autant plus la réputation des établissements dans la valeur que les formations de l'enseignement supérieur accorderont au baccalauréat.



L'escroquerie du Grand oral

Créée par la réforme Blanquer du baccalauréat en 2018, la nouvelle épreuve du Grand oral n'a été stabilisée dans les textes que par la note de service du 26 août 2021.

Ces vicissitudes réglementaires ne s'expliquent qu'en partie par la crise du Covid. Elles montrent à quel point cette nouvelle épreuve n'a pas été pensée en lien avec les contenus enseignés. Pour le SNES-FSU, s'il est important de renforcer le travail autour de l'oral, cela n'a de sens que dans la mesure où sa maîtrise est au service de l'exposition claire et fluide de connaissances précises et bien assimilées. Or, le Grand oral s'inspire d'épreuves du supérieur (Science Po ou ENA...) et n'en retient qu'une caricature formelle qui ne peut en aucun cas servir à faire avancer le travail sur l'oral au lycée. La dernière partie sur le projet d'orientation est particulièrement problématique. Ce type d'entretien revient à valoriser un « projet » surdéterminé par l'environnement social, spatial et par le genre.

Le SNES-FSU appelle les collègues membres des jurys à neutraliser d'une manière ou d'une autre cette dernière partie de l'épreuve dans leur évaluation du Grand oral.

SE BATTRE POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

La réforme du lycée et du bac est **indéniablement synonyme de dégradation** des conditions de travail pour les enseignantes et les enseignants

Dégradation généralisée

Au quotidien, les professeurs font face à des classes aux effectifs de plus en plus chargés, en particulier dans le cycle terminal (les classes étaient déjà surchargées en Seconde auparavant...), et les horaires en classes dédoublées se sont dramatiquement raréfiés : plus d'élèves, plus de copies, moins de possibilités d'aide individualisée. Les emplois du temps sont eux aussi souvent dégradés et rigidifiés, sous l'effet des « barrettes » utilisées pour organiser l'enseignement des spécialités.

Le dogme du libre choix des combinaisons a aussi provoqué un éclatement du groupe-classe et, plus inattendu, des équipes pédagogiques : d'innombrables « classes » voient intervenir entre 30 et 40 enseignantes et enseignants différents. À la clé, une atomisation des équipes, des professeurs qui ne savent plus avec qui ils ou elles travaillent, des conseils de classe fantomatiques...

Le SNES-FSU demande :

- le financement de demi-groupes dans toutes les matières ;
- la reconnaissance d'un seuil de 30 élèves par classe ;
- la reconstitution du groupe classe pour retrouver un collectif de travail et permettre un suivi pédagogique et en vie scolaire de qualité.

Empêcher la manipulation des notes de bac

Lors de cette session du bac 2022, les correcteurs du baccalauréat ont découvert avec stupeur que les notes des épreuves de spécialité avaient été massivement modifiées, le plus souvent dans le sens d'une augmentation, à l'insu des correcteurs. Le ministère assume avoir modifié une note sur 5 pour cette session et légitime cette procédure par les prérogatives des commissions d'harmonisation réunies cette année en formation restreinte, bien souvent sans associer de collègues, comme c'est habituellement l'usage. Cela s'ajoute à des fonctions de jurys désormais repliés sur des opérations de péréquation de notes de contrôle continu. La dématérialisation des corrections constitue ainsi un outil de management et de dépossession du métier enseignant. Au-delà des modalités d'utilisation qui peuvent éventuellement faciliter les procédures d'accès aux copies et limiter les déplacements des correcteurs, on peut mesurer désormais la façon dont la correction sur écran et sous contrôle permanent transforme en profondeur l'acte d'évaluation certificative.



PARCOURSUP :

PARCOURS DU COMBATTANT ?

Avec 116 000 candidats sans affectation au 15 juillet 2022, la dernière session de Parcoursup prouve **une nouvelle fois son échec**.

Recalé à tous les niveaux !

Rappelons qu'Admission post-bac (APB) avait laissé 87 000 candidats sans affectation au 15 juillet 2017. La Cour des comptes constate qu'entre 2017 et 2019, seulement un utilisateur de Parcoursup sur trois a trouvé sa filière d'élection, y a été affecté, y a réussi et y est resté. Concernant les seules universités, un candidat sur dix y a trouvé sa filière d'élection, y a été affecté, y a réussi et y est resté.

Les bacheliers généraux conservent les meilleures chances d'intégrer le supérieur : 97 % d'entre eux ont reçu au moins une proposition, contre 90 % des bacheliers technologiques et 79,8 % des bacheliers pro.

Opacité renforcée

En outre, l'accompagnement de l'orientation a été compliqué par le retrait de l'ONISEP. Les régions en charge de l'information sur les formations et métiers ont failli à leur mission ne permettant pas aux lycéens d'accéder facilement à

des sources d'informations exhaustives, objectives, neutres. Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur promeuvent quant à eux des start-up référencées sur le champ de l'orientation, mais nullement qualifiées, au détriment des Psy-ÉN toujours moins nombreux, dont le travail est complètement passé sous silence.

La nouvelle organisation du lycée exige structurellement une sélection individuelle à l'entrée du supérieur. Aucun élève ne suit exactement les mêmes spécialités. Comment dès lors savoir si un jeune pourra suivre une formation ? Le renforcement des acquis individuels (activités hors classe, investissement citoyen, lettre de motivation, etc.) est un leurre : les professeurs d'université n'ont pas le temps de lire chaque dossier et la sélection se fait essentiellement sur la base des résultats scolaires.

Le SNES-FSU exige la fin de parcoursup, ainsi que la création de places dans les filières universitaires pour que chaque jeune puisse suivre les études de son choix dans l'université de son choix.

DÉFENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU LYCÉE

Le lycée est **aussi un lieu d'enseignement** supérieur public qu'il convient de défendre.

BTS : faire face aux défis

Les formations de BTS continuent d'attirer un grand nombre de bacheliers. Il y avait plus de 250 000 étudiants inscrits en BTS à la rentrée 2021 sous statut scolaire. Plusieurs éléments sont venus freiner l'attrait de ces formations, entraînant une chute des effectifs sous statut scolaire (-6 %) en 2021, quand le statut d'apprentis a progressé, lui, de dix points en dix ans.

La progression de l'apprentissage en BTS pose problème. Il confronte, entre autres, les collègues au mixage de public. Le SNES-FSU y est fermement opposé et refuse cette organisation des apprentisages.

Pour le SNES-FSU, l'obligation de réserver des places pour les bacheliers professionnels doit s'accompagner d'ouverture de classes de BTS sous statut scolaire et d'aménagements spécifiques.

Le BUT des IUT constitue un défi pour les BTS. Les formations en BTS doivent s'adapter à cette nouvelle donne. Le SNES-FSU est force de propositions : année de préparation à l'entrée en BTS, adaptation du premier semestre, possibilité de poursuite d'étude après avoir validé le BTS...

Les CPGE percutées par les réformes Blanquer

Le passage de trois spécialités en Première à deux en Terminale fragilise certaines poursuites d'étude comme les BCPST. En outre, la réduction du vivier d'élèves étudiant les mathématiques au lycée pose des problèmes de recrutement, en particulier dans la nouvelle filière économique et commerciale (ECG). Le nombre de jeunes filles y semble d'ailleurs en baisse, alors que jusqu'à présent, elles étaient majoritaires.

Enfin, avec Parcoursup, la procédure d'affectation en CPGE est beaucoup plus longue qu'auparavant. Cette réalité décourage des familles qui préfèrent « assurer » une place dans des formations plus rapidement accessibles.

En conséquence, ce sont des dizaines de CPGE, en particulier celles dites de proximité, qui pourraient, à l'avenir, être menacées de fermeture en raison d'effectifs trop fragiles.

Le SNES-FSU demande :

- la création massive de places en BTS sous statut public, la révision de l'organisation de ces formations et le développement de poursuite d'études après le diplôme ;
- le renforcement et la préservation des CPGE en lycée, en particulier de proximité, en garantissant mixité sociale et de genre.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE : ENTRE MAINTIEN ET MENACE

Les filières technologiques, fragilisées par la réforme de 2011, ont elles aussi été **victimes de l'idéologie du « libre choix »** avec, à la clef, une dénaturation des contenus et des déséquilibres lourds de menaces.

La grande oubliée du ministère

En 2018, quand le ministre Blanquer décide de lancer la réforme des lycées et du baccalauréat, comme en attestent ses premiers échanges avec le SNES-FSU, il avait tout simplement... omis de prendre en compte la voie technologique ! Il y avait pourtant tant à faire pour ne serait-ce qu'atténuer les méfaits de la réforme de 2011. Après de nombreuses interventions du SNES-FSU, le ministère a bien voulu traiter la question. Verdict : il a décidé de calquer la refonte des séries de la voie technologique sur la réforme de la voie générale.

Une structure inadaptée

Le SNES-FSU avait alerté très tôt sur l'impossibilité de s'inspirer de la structure retenue pour la voie générale, et de la plaquer artificiellement sur la voie technologique. Celle-ci, de part la diversité

de ses enseignements et de la spécificité de ses pratiques pédagogiques, nécessite une structure différente. Elle nécessite aussi une adaptation des programmes. La structure du lycée avec le choix de trois spécialités en première et le passage à deux spécialités en terminale n'est pas la bonne pour le SNES-FSU. C'est encore plus vrai dans la voie technologique, puisque l'on assiste non pas à l'abandon d'une spécialité, mais à un regroupement de deux spécialités en une seule en terminale. Cette fusion a été dénoncée dans les instances ministérielles par le SNES-FSU, qui demande toujours le maintien de trois spécialités en terminale.

Bataille sur les programmes

Le SNES-FSU a dû mener une bataille lors de la rédaction des programmes. Dès la publication des projets, nos militants ont remarqué de nombreuses incohérences. Un grand nombre d'amende-

DE DISPARITION

ments ont été proposé dans les instances pour les faire évoluer. Quelques avancées ont été obtenues. Par exemple, en STMG, pour ce qui est du programme de droit-économie, le ministère a amélioré son projet en allant dans le sens des analyses du SNES-FSU.

Un dangereux déséquilibre dans les effectifs

La réforme Blanquer, en faisant le choix de ne pas financer les options de Seconde, a accentué les déséquilibres antérieurs entre les séries. Certaines séries qui avaient déjà connu une érosion de leurs effectifs continuent de les voir baisser dangereusement, comme c'est le cas en STI2D. D'autres séries entament le recul de leurs effectifs depuis 2020. En STL par exemple, la baisse commence à être inquiétante, d'autant plus que les effectifs étaient initialement faibles. Il en va de même pour la série ST2S qui subit les conséquences de Parcoursup pour l'orientation en IFSI. La seule série qui connaît une hausse des effectifs est celle qui représentaient déjà plus de 50 % des effectifs, à savoir la STMG. Et cette hausse n'est pas forcément une bonne nouvelle pour la voie technologique.

Des difficultés de recrutement

La voie technologique n'est pas épargnée par le contexte général de perte de sens et d'attractivité du métier enseignant. Il est en effet de plus en plus difficile de recruter des enseignants via le CAPET. Les chiffres les plus récents montrent qu'année après année, la part des postes non pourvus au concours augmente. Ainsi, en 2022, 25 % des postes au CAPET n'ont pas été pourvus. Là encore, toutes les séries ne sont pas logées à la même enseigne. Dans les CAPET étiquetés STI2D, près de 90 postes n'ont pas été pourvus l'année dernière, quand les CAPET des séries de services font quasiment le plein.

Face à cette situation, le SNES-FSU porte devant les instances du ministère de nombreuses revendications :

- le retour du financement des options de Seconde ;
- le maintien de trois spécialités en Terminale ;
- l'utilisation du projet de terminale comme support au Grand oral ;
- la création de divisions à la hauteur des demandes des élèves ;
- le recrutement et la formation d'enseignants ;
- la consultation et la concertation autour des programmes.

ÉVALUATION : GARDER LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER !

La maîtrise de l'évaluation des acquis des élèves est **une dimension essentielle du métier** et de la professionnalité des enseignantes et des enseignants.

L'évaluation se construit à partir d'une formation appuyée sur la recherche, de l'expérience professionnelle individuelle et de l'expérience collective de celles et ceux qui font le même métier. Les tâches liées aux évaluations (concevoir, programmer, corriger, etc.) renvoient à un certain nombre de difficultés, mais elles peuvent aussi être une source de satisfaction.

Les projets locaux d'évaluation (PLE) mis en place en 2021 dans le cadre du contrôle continu ont été une tentative d'entraver cette activité. Il s'agissait de figer, au sein de chaque discipline, le nombre, le rythme et le contenu des évaluations.

Épreuves standardisées ?

Une délibération et un document de travail du Conseil de l'évaluation de l'école (respectivement de juin 2021 et de février 2022) montrent que le PLE peut s'inscrire dans un projet de dépossession.

Dans ces textes, la « pertinence » de l'évaluation des acquis des élèves par les enseignant·es dans le cadre habituel est sérieusement mise en doute. La solution préconisée à longueur de pages est l'utilisation de tests standardisés (adjectif cité près de 20 fois en neuf pages) qui seraient mis à disposition. Toutes les limitations qui peuvent exister pour restreindre la capacité des personnels à s'adapter à leurs classes réelles sont présentées comme des progrès. La liberté pédagogique n'est mentionnée que dans le portrait négatif du travail enseignant. Indice flagrant de la déconnexion de ces textes avec le réel : l'occurrence unique du mot « inclusion », sous la forme d'un vœu pieu à l'équité, ignorant totalement tout le travail d'adaptation qu'elle nécessite depuis plusieurs années.

Les épreuves communes certificatives ont un sens au terme d'un cycle de formation. Quel serait celui d'épreuves standardisées venant percuter le temps de la formation sans lien avec la progression des élèves ? Si ce n'est tenter de normer l'activité, d'imposer une cadence et de déposséder les professeur·es de leur métier ?

PROGRAMMES ET PRATIQUES

Beaucoup de programmes du lycée « réformé » sont lourds, certains portent **des orientations discutables**.

Par ailleurs, la multiplication de nouveaux enseignements n'ayant pas un lien clair et explicite avec une discipline pose la question de savoir qui peut les prendre en charge. Des choix différents sont faits d'un établissement à l'autre (SNT, enseignement scientifique...)

Le SNES-FSU demande des aménagements de programmes afin de permettre aux élèves de construire une culture commune. Les professeurs doivent pouvoir être formés dans une perspective

pluraliste (disciplinaire, didactique, en sociologie des apprentissages et psychologie de l'adolescent). Disposant ainsi de connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche dès la formation initiale et actualisés par la formation continue, les enseignant-es seront à même de faire des choix éclairés et de mettre en place des pratiques pédagogiques diverses. Le SNES-FSU s'élève contre la prescription de soit-disant « bonnes pratiques » imposées en particulier lors de la mise en place des nouveaux programmes.

ÉVALUATION

L'évaluation en classe n'a de sens que si elle est conçue comme partie intégrante du processus d'apprentissage. En tant que concepteurs et conceptrices, les professeur-es doivent pouvoir choisir les modalités d'évaluation les plus appropriées à la diversité de leurs pratiques pédagogiques. La mise en place du contrôle continu a pour conséquence une confusion entre la tâche de formation des élèves et la certification en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le SNES-FSU demande l'abandon de la réforme du baccalauréat et le retour à des épreuves terminales nationales.

Seules ces dernières sont la garantie du même horizon d'attente pour l'ensemble des élèves, et du caractère national du diplôme. Les divers instruments de cadrage (*Guide de l'évaluation au lycée*, projets locaux d'évaluation) sont une vaine tentative de faire illusion : aucun cadrage ne peut compenser les inégalités accrues par l'évaluation locale du baccalauréat.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀



avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU



ADHÉREZ EN LIGNE SUR
WWW.SNES.EDU >>>>



L'Université Syndicaliste, supplément à L'US n° 824 du 24 septembre 2022, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. - Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenael.le-paih@snes.edu) - Coordination pour L'US Jean-François Claudon. Contributeurs : Claire Guéville, Sandrine Charrier, Yannick Lefebvre, Amélie Hart, Romain Gény, Raphaël Giromini, Julien Luis, Simon Bach, Gwénaél Le Paih - Photo de Une : © Clément Martin - Imprimerie : SEP, Bois-le-Roi (77) - N° CP 0123 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution.